

# Politique du développement durable à Saint-Pie

Mot du maire ou d'un élu

## PRÉFACE

Le terme Développement durable a été utilisé pour la première fois dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies en 1987. On y dit que « *Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures* ».

Cette définition vous fait peut-être penser au proverbe de Wendell Berry (souvent attribué à tort à Antoine de Saint-Exupéry) : « **Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.** » L'essence de ce proverbe se retrouve dans la tradition orale de plusieurs peuples tribaux autour du globe (notamment les Inuits en Amérique du Nord, mais aussi en Afrique Centrale, en Polynésie, etc.) Bref, l'idée du développement durable est une notion universelle de la préhistoire.

### **Le développement durable à Saint-Pie**

Au cours des dernières années, la Ville de Saint-Pie a posé des gestes concrets pour l'environnement, notamment par l'élargissement de son réseau cyclable, la subvention de produits hygiéniques réutilisables, l'achat d'un véhicule électrique pour le Service des loisirs et le Service des travaux publics et l'installation de deux bornes de recharge pour véhicule électrique.

### Le Comité de développement durable

Le conseil municipal a décidé de créer le **Comité de développement durable** dont le rôle est **d'appuyer les élus dans leur prise de décisions pour un développement durable à Saint-Pie**. La première rencontre s'est tenue le 20 février 2023. Afin de bien saisir les enjeux locaux, le comité comprend des représentants de plusieurs milieux ayant été sélectionnés par les représentants du conseil municipal selon la qualité de leur candidature.

Abygaelle Lapalme, représentante de la jeunesse

Bruno Leclerc, représentant des citoyens

Jacinthe Martin, représentante communautaire

Pierre Renard, représentant agricole

Sylvain Des Auquiart, représentant commercial

Annick Tremblay, représentante industrielle

Pierre Blais, Geneviève Hébert, Sylvie Guévin et Pascale Pinette, conseillers municipaux

## **Les mandats du comité de développement durable**

Le mandat du comité de développement durable est d'élaborer le **Plan d'action du développement durable à Saint-Pie 2024-2029** et **d'appuyer la réalisation des objectifs.**

### 1) Élaborer le Plan d'action du développement durable à Saint-Pie 2024-2029

Le comité de développement durable s'est inspiré des politiques de développement durable ou reliées à l'environnement ainsi que des plans d'actions d'autres municipalités et d'initiatives de développement durable au Québec et partout dans le monde afin de proposer cette politique et le plan de développement durable à Saint-Pie 2024-2029. Notamment, le Plan environnement 2020-2023 de la Ville de Granby a été analysé point par point et débattu par les représentants multidisciplinaires du comité afin d'élaborer des recommandations prenant en compte les enjeux propres à la ville de Saint-Pie.

### 2) Appui à la réalisation des objectifs

Le comité tient la population informée quant à ses activités et mène un effort de sensibilisation et de consultation de la population notamment grâce à des articles dans *l'Écho de ma Ville* et du contenu sur le site web de la Ville de Saint-Pie, mais aussi par le biais d'activités et la création de ressources.

Le comité peut être amené à appuyer la Ville par le biais de recommandations, par exemple lors de la création d'une politique ou la modification d'un règlement en lien au plan d'action.

## Mission de la Politique du développement durable

Favoriser le développement durable à Saint-Pie en prenant en compte les enjeux locaux.

## Objectifs de la Politique du développement durable à Saint-Pie

Par sa Politique du développement durable, la Ville de Saint-Pie vise à :

- Créer avec le milieu une économie circulaire permettant le développement durable;
- Préserver l'environnement et implanter des solutions nature afin de favoriser la biodiversité et la santé des saint-piens.

### **L'économie circulaire**

L'économie circulaire est un enjeu majeur pour le développement durable et la transition écologique. Il s'agit d'un modèle économique permettant aux humains de vivre en harmonie avec leur environnement selon les limites des ressources planétaire en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, où les déchets des uns sont les ressources des autres. L'économie circulaire vise à réduire la consommation de ressources naturelles et la production de déchets, en favorisant la sobriété (refuser), la réutilisation, le partage, la réparation des produits et le recyclage (en opposition à l'économie linéaire, qui repose sur le schéma « extraire, produire, consommer et jeter »). L'économie circulaire présente de nombreux avantages, tels que la préservation de l'environnement, la création d'emplois locaux, l'innovation sociale et technologique, et la réduction de la dépendance aux importations (la résilience de nos communautés). L'économie circulaire implique la participation de tous les acteurs de la société : les entreprises, les consommateurs, les pouvoirs publics, les associations, etc.



Pour plus d'informations et des vidéos explicatifs sur l'économie circulaire, visitez le site du Gouvernement du Canada

### **Les solutions fondées sur la nature**

L'humain est dépendant des services que fournit la nature pour sa survie et son bien-être. Les solutions fondées sur la nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes et la biodiversité pour répondre aux défis sociétaux, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la prévention des risques naturels ou la santé humaine. Elles contribuent à la préservation de la biodiversité et à la résilience des communautés face aux perturbations environnementales. Par exemple, la conservation et la restauration des zones humides peut réduire les inondations, favoriser l'épuration de l'eau, stocker du carbone et offrir des habitats à de nombreuses espèces.



Pour plus d'informations sur les solutions fondées sur la nature, visitez la page sur le sujet de la Fondation David Suzuki

## Champs d'intervention de la Politique du développement durable

La Ville de Saint-Pie, avec l'appui de son comité de développement durable, intervient dans **huit grands domaines** :

1. Apprendre ensemble le développement durable (consultation, sensibilisation, etc.);
2. Devenir une ville engagée dans la gestion et le développement durable;
3. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES);
4. Participer activement à l'électrification des transports dans le secteur public et privé;
5. Encourager la mobilité active;
6. Réduire les ilots de chaleur urbains;
7. Préserver et améliorer la qualité de l'eau (potable, usées, cours d'eau et rivières);
8. Préserver et améliorer les sols et la biodiversité tout en considérant la sécurité alimentaire (ce qui inclut l'agriculture urbaine, la protection des terres agricole et la réduction du gaspillage alimentaire).

Les actions du **Plan d'action du développement durable à Saint-Pie 2024-2029** découlent de ces huit grands domaines. Un bilan annuel et une révision du plan d'action seront faits à chaque

automne. L'estimation des besoins en capitaux des actions prévues pour l'année qui suit sont présentés à l'automne lors de la préparation du budget annuel de la Ville.

## **Annick Lafontaine**

---

**De:** Greffe Ville de Saint-Pie  
**Objet:** TR: Plénière du lundi 30 octobre à 18 h 45 - site sécurisé  
**Pièces jointes:** image001.png

---

**De :** Pascale Pinette <pascale.pinette@gmail.com>  
**Envoyé :** 29 octobre 2023 14:31  
**À :** Greffe Ville de Saint-Pie <greffe@villest-pie.ca>  
**Objet :** Re: Plénière du lundi 30 octobre à 18 h 45 - site sécurisé

Bonjour,

Serait-il possible d'ajouter au caucus la liste des 8 actions proposées par le Comité de développement durable pour le budget.

1. Adopter une politique de gestion écoresponsable des évènements sociaux
2. Adopter une politique d'achats et de comportements écoresponsables à l'Hôtel de Ville (ex. utiliser des boîtes de cartons lors des achats plutôt que des sacs de plastique; revisiter la politique d'achat local...)
3. Diminuer les espaces gazonnés sur le territoire de la Ville et les remplacer par des plantes vivaces indigènes ou des buissons.
4. Adhérer à la campagne d'éducation et de sensibilisation de la Communauté bleue en encourageant l'utilisation des fontaines d'eau ainsi que le remplissage de bouteilles d'eau par les commerces à l'aide du programme Remplis Vert. ( Notamment, promouvoir les emplacements des fontaines d'eau sur le territoire.)
5. Créer une politique de la sauvegarde du couvert forestier en milieu urbain (ex: planter un arbre lorsque l'on en coupe un, identifier les arbres dont la coupe est autorisée ex : érable giguère), publiciser la politique et assurer son application (surveillance, formation pour le permis de la personne qui émet des constats).
6. Implanter une politique de coupe sélective dans les levées de fossé pour favoriser les fleurs sauvages indigènes (ex: les quenouilles, etc.) et former les acteurs concernés.
7. Organiser des activités éducatives pour les producteurs et productrices agricoles et organiser des visites de champs pratiquant la culture de couverture et la culture intercalaire afin de réduire la pollution diffuse (excès de phosphore).
8. S'assurer que les trois voies soient disponibles dans tous les bâtiments, parcs et endroits publics, dont l'hôtel de Ville : jamais de poubelle seule.

À celles-ci s'ajoute une banque de sujets de sensibilisation à intégrer durant les activités et les événements de la Ville ainsi que les efforts de sensibilisation du comité de développement durable.

Merci,  
Pascale Pinette